

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 19 décembre 2022, à 19 h, au Centre Primevère à Sainte-Élisabeth.

Sont présents : Marie-Claude Ayotte, conseillère, Benoît Desrochers, conseiller, Olivier Guilbert Choinière, conseiller, Pierre Coutu, conseiller, Serge Perreault, conseiller, Josée Leclair, conseillère, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Bérard, maire.

Est aussi présente : Catherine Haulard, Directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Louis Bérard, Maire, constate le quorum à 19H00, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-12-281

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Greffe

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 novembre 2022

4. Trésorerie

4.1 Approbation des déboursés et comptes à payer

4.2 Politique Jeunes actifs – Remboursements 2022

4.3 Centre de prévention du suicide de Lanaudière

4.4 Société canadienne du Cancer

4.5 Programme de subvention toilettes à très faible – 230, Rue Saint-Thomas

5. Période de questions

6. Direction et ressources humaines

6.1 Paiements de vacances

7. Urbanisme et développement économique

7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis

8. Loisir et Parcs

8.1 Corporation des Loisirs – Fête des neiges 2023

8.2 Emplois été Canada – Mandat dépôt de demande de subvention

9. Hygiène du milieu et environnement

10. Travaux publics

10.1 PAVL – Dossier 00031802-2-52030 (14) – 20220511-007

11. Sécurité publique

11.1 Nomination d'un coordonnateur aux mesures d'urgence

11.2 Plan d'entraide intermunicipale – MRC d'Autray

11.3 Entente intermunicipale – Coordonnateur mesures d'urgence

12. Avis de motion

13. Règlements

14. Administration

14.1 Déclarations des intérêts pécuniaires – Dépôt

14.2 Calendrier 2023 des séances régulières du conseil

14.3 3180, Rang Saint-Martin – Demande d'aide financière

14.4 Dépôt du certificat du registre – Règlement d'emprunt 525-2022

15. Rapports des membres du conseil

16. Varia

17. Période de questions

18. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

3. Greffé

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 novembre 2022

2022-12-282

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 21 novembre 2022.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Josée Leclair et résolu **D'adopter** le procès-verbal de la séance régulière du 21 novembre 2022.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation des déboursés et comptes à payer

2022-12-283

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et **résolu D'APPROUVER** les déboursés et compte à payer, représenté par les chèques numéros 8935 à 8995, au montant de 243,178.87\$ couvrant la période du 21 novembre 2022 au 19 décembre 2022.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Politique Jeunes actifs – Remboursements 2022

2022-12-284

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté sa Politique Jeunes Actifs à la séance du conseil du 14 septembre 2020 ;

ATTENDU QUE cette aide financière aide à favoriser l'accessibilité aux différentes activités de loisir à nos jeunes tout en allégeant les coûts qui y sont reliés à nos parents.

Il est proposé par monsieur Olivier Guilbert Choinière et **résolu D'APPROUVER** les remboursements 2022 totalisant 7,294.74\$ le tout tel que décrit à liste en annexe.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

4.3 Centre de prévention du suicide de Lanaudière

2022-12-285

ATTENDU QUE le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL) est un organisme à but non lucratif à vocation régionale qui répond aux besoins de toute personne touchée de près ou de loin par le suicide ;

ATTENDU QUE le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL) veut faire l'acquisition d'un nouveau logiciel, ce qui aidera le centre à mieux contrer le manque de main-d'œuvre et de bénévoles.

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et **résolu D'AUTORISER** une aide financière de 300\$ au Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL).

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

4.4 Société canadienne du Cancer

2022-12-286

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant.

Il est proposé par monsieur Benoît Desrochers et **résolu D'APPROUVER** une aide financière de 100\$ à la Société canadienne du Cancer.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

4.5 Programme de subvention toilettes à très faible débit – 230, rue Saint-Thomas

2022-12-287

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté une Politique de subvention pour l'installation de nouvelles toilettes à très faible débit.

Il est proposé par madame Josée Leclair et **résolu D'AUTORISER** le paiement de la subvention de 100\$ pour le 230, Rue Saint-Thomas (Mme Emmanuelle Lefebvre) pour l'installation d'une nouvelle toilette à très faible débit.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODES DE QUESTIONS

Les citoyens expriment leur questionnement pendant une période approximative de 10 minutes.

6. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Paiements de vacances

2022-12-288

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et **résolu D'AUTORISER** le paiement des vacances résiduelles au 31 décembre 2022 à l'employé 0014 :

DE CONFIRMER que l'acceptation du versement n'est en aucun cas une reconnaissance d'un droit ultérieur d'un employé ou d'une obligation ultérieure de l'employeur.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

8. LOISIR ET PARCS

8.1 Corporation des Loisirs – Fête des Neiges 2023

2022-12-289

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, en collaboration avec la Corporation des Loisirs, organise les activités de la Fête des Neiges.

Il est proposé par monsieur Olivier Guilbert Choinière et **résolu D'AUTORISER** un budget de 200\$ pour l'Achat de nourriture et de boissons.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

8.2 Emplois été Canada – Mandat dépôt de demande de subvention

2022-12-290

CONSIDÉRANT qu'en vertu du programme Emplois d'été Canada, une aide financière peut être accordée par le gouvernement du Canada aux employeurs admissibles pour encourager ceux-ci à embaucher des étudiants pour aider à obtenir un emploi et/ ou les compétences reliées à la carrière ;

CONSIDÉRANT les besoins anticiper de la Municipalité en personnel étudiant pour la période estivale 2023.

Il est proposé par madame Marie-Claude Ayotte et **résolu D'AUTORISER** le dépôt d'une demande d'Aide financière dans le cadre du programme Emploi Été Canada pour l'année 2023.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1 PAVL – Dossier 00031802-1-52030 (14) – 20220511-007

2022-12-291

ANTENDU QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet particulier d'amélioration (PPA-CE) du Programme d'Aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ANTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'Aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ANTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ANTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissible au PAVL ;

ANTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dument rempli ;

ANTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ANTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ANTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparait à la lettre d'annonce ;

ANTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et **résolu QUE** le conseil municipal de Sainte-Élisabeth approuve les dépenses d'un montant de 250,000\$ relatifs aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

11. SÉCURIT. PUBLIQUE

11.1 Nomination – Coordonnateur des mesures d'urgence

2022-12-292

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et **résolu QUE** le conseil municipal nomme monsieur Daniel Brazeau à la fonction de coordonnateur des mesures d'urgence pour la municipalité de Sainte-Élisabeth ;

QUE la direction générale soit nommée coordonnatrice adjointe des mesures d'urgence pour la municipalité de Sainte-Élisabeth ;

QUE le conseil municipal autorise le maire, M. Louis Bérard à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-12-293

11.2 Plan d'entraide intermunicipale – MRC d'Autray

ATTENDU QUE le service de sécurité Incendie de la MRC d'Autray est appelé à intervenir en situation d'urgence dans les municipalités pour lesquelles il détient la compétence ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Cléophas-de-Brandon, et Saint-Gabriel-de-Brandon désirent adhérer à l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide lié au processus de sécurité civile.

Il est proposé par madame Josée Leclair et **résolu QUE** le conseil municipal autorise le maire, M. Louis Bérard à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

11.3 Entente intermunicipale – Coordonnateur mesures d'urgence

2022-12-294

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC et des municipalités locales qui en font partie est de plus en plus sujet à des situations d'urgence nécessitant un coordonnateur des mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de D'Autray désirent se partager les services d'un coordonnateur des mesures d'urgence et désirent que la MRC administre les coûts ;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère dans l'intérêt conjoint des parties de convenir d'une entente intermunicipale pour la fourniture des services d'un coordonnateur des mesures d'urgence et de prévoir le partage des coûts ;

CONSIDÉRANT QU'il convient que la municipalité de Sainte-Élisabeth autorise la MRC de D'Autray à utiliser les sommes provenant du Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres dans le cadre de l'entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et **résolu d'autoriser** la MRC de D'Autray à utiliser les sommes remises dans le cadre du Programme d'Aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

12. AVIS DE MOTION

13. RÈGLEMENTS

14. ADMINISTRATION

14.1 Déclaration des intérêts pécuniaires – Dépôt

La directrice générale procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

Mme Marie Claude Ayotte Siège 1

14.2 Calendrier 2023 des séances régulières du conseil

2022-12-295

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par madame Marie-Claude Ayotte et **résolu QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour 2023, lesquelles se tiendront le troisième lundi de chaque mois et débuteront à 19 h00 :

- 16 janvier
- 20 février
- 20 mars
- 17 avril
- 15 mai
- 19 juin
- 17 juillet
- 21 août
- 18 septembre
- 16 octobre 20 novembre
- 18 décembre

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

14.3 3180, Rang Saint-Martin – Demande d'aide financière

2022-12-296

ANTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande d'Aide financière d'une nouvelle entreprise d'édition de livres située au 3180, Rang Saint-Martin ;

ANTENDU QUE le conseil municipal a adopté, en septembre 2019, le règlement 500-2019 établissant un nouveau programme de crédit de taxes à l'investissement pour favoriser le développement économique sur le territoire ;

ANTENDU QUE l'entreprise est située en zone agricole (CPTAQ) et que l'article 26 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, interdit, en zone agricole, l'utilisation d'un lot à des fins autres que l'agriculture, à moins de pouvoir invoquer devant la CPTAQ, un droit prévu à la loi ou d'avoir préalablement obtenu de la CPTAQ une autorisation à cet effet.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et **résolu QUE** les propriétaires du 3180, Rang Saint-Martin doivent obtenir les autorisations requises par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles avant que la Municipalité puisse analyser toute demande d'aide financière dans ce dossier.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

14.4 Dépôt du certificat du registre – Règlement d'emprunt 525-2002

CONSIDÉRANT QUE le 21 novembre 2022, le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 525-2022 décrétant des dépenses relatives aux égouts et n emprunt de 2,500,000\$;

CONSIDÉRANT QUE le 13 décembre 2022, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Sainte-Élisabeth ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à venir voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 125 et que le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue e ce scrutin est de 163 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt numéro 525-2022 est réputé refusé par les personnes habiles à voter.

La directrice générale dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 13 décembre 2022 concernant le Règlement d'emprunt numéro 525-2002 décrétant des dépenses relatives aux égouts et un emprunt de 2,500,000\$.

15. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil font le rapport de leurs activités.

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens expriment leur questionnement pendant une période approximative de 20 minutes.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant épuisés, le maire lève l'assemblée à 20h35.